

La Commission permanente du 6 février placée sous le signe de la transition écologique et énergétique

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 6 février 2023 à l'Hôtel de Communauté. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant la transition écologique et énergétique ainsi que l'habitat.

Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique par l'adoption de plusieurs décisions.

La Communauté urbaine attribue 82 622 € pour l'aide à l'achat de 480 vélos

Angers Loire Métropole poursuit son encouragement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos classiques dans le cadre du déploiement du plan vélo. Pour bénéficier d'une subvention, certaines conditions doivent être remplies : être domicilié sur le territoire d'Angers Loire Métropole, avoir déposé un dossier de demande de participation financière et fournir la facture d'achat dans un délai de 2 mois à compter de la date du courrier d'accord de la subvention. Le montant de la subvention est fixé à :

- 25 % du prix d'achat TTC du vélo, plafonnée à 200 € par foyer pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, et 400 € pour l'acquisition d'un vélo cargo à assistance électrique.
- 50 € (forfait) pour un vélo classique ou pliant et 100 € (forfait) pour un vélo cargo sans assistance.

Une seule subvention est accordée par foyer. 480 dossiers (correspondant à 359 vélos à assistance électrique et 121 vélos sans assistance) sont éligibles aux conditions d'attribution fixées par Angers Loire Métropole, pour un montant total de 82 622 €. Depuis son lancement le 17 juin 2019, cette aide a été attribuée à **8 832 foyers pour un montant total de 1,648 M€.**

2 000 € attribués à Montreuil-Juigné pour l'installation de deux abris vélos

Adopté en juillet 2019, le plan vélo d'Angers Loire Métropole prévoit de renforcer la pratique cyclable dans les écoles. Ainsi, une subvention de 1 000 € maximum est versée pour la construction de locaux sécurisés dans les écoles du premier degré. La commune de Montreuil-Juigné qui souhaite équiper le groupe scolaire Marcel-Pagnol et l'école élémentaire Henri-David a reçu une subvention de 2 000 € d'Angers Loire Métropole pour l'installation d'équipements de stationnement vélos au sein de ces deux établissements.

Angers Loire Métropole accorde une subvention supplémentaire de 23 836,40 € afin de répondre aux besoins accrus en matière de conseils sur la rénovation énergétique

L'association Alisée a pour objectif de mettre en œuvre des actions d'information et de conseils personnalisés aux habitants en matière de rénovation énergétique de leur logement. Pour faire face à un nombre croissant de demandes des ménages, Angers Loire Métropole a décidé d'augmenter sa contribution financière de 25 %, soit 23 836,40 € passant ainsi d'un montant de subvention de 95 543 € en 2022 à 119 379,40 € pour l'année 2023 afin d'accroître les moyens dédiés à l'information et à la mise en œuvre de d'actions de sensibilisation.

Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers signent les chartes d'engagement Ecogaz et EcoWatt relatives à la maîtrise de la demande en énergie et à la sobriété énergétique

La crise énergétique sans précédent rend plus que nécessaire la mise en place d'actions visant à sensibiliser et à informer les différents publics du territoire aux enjeux d'une meilleure consommation de l'électricité et du gaz. Ces différentes actions doivent également permettre d'améliorer l'information en temps réel du grand public sur la situation des réseaux. Ainsi, au travers de la charte d'engagement Ecogaz et EcoWatt, approuvée par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers, l'engagement est pris de promouvoir les éco-gestes, de développer des actions pour diminuer les consommations pendant et en dehors des phases d'alerte et enfin de diffuser largement les signaux d'alerte.

L'habitat également à l'ordre du jour

Angers Loire Métropole octroie 32 500 € au titre de prêts à taux zéro (PTZ) en faveur de 17 ménages

Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), le système de financement de l'accession sociale mis en place en 2020 en faveur des primo-accédants a été prorogé sur l'année 2022. Sous réserve d'éligibilité, les projets d'accession des demandeurs bénéficient d'une subvention d'un montant maximal de 2 000 € (jusqu'à 3 500 € pour une famille de 3 enfants et plus) pour les logements neufs. Dans l'ancien, la subvention atteint un maximum de 1 000 €, majorée à 2 500 € pour une famille de 3 enfants et plus.

17 ménages bénéficient ainsi de 32 500 € de subventions versées par Angers Loire Métropole.

Au total, pour l'année 2022, 122 ménages ont été bénéficiaires de l'aide à l'accession sociale à la propriété pour un montant total de 204 500 €.

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM : <http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>